



EXPERTISE JUDICIAIRE -- Et contrôle d'un maître d'œuvre

Par JANO

Bonjour,

Dans le cadre d'une expertise judiciaire, dans son rapport , l'expert indique :

--> Il est demandé au syndic de copropriété de solliciter des devis contradictoires auprès d'entreprises qualifiées, sous le contrôle d'un maître d'œuvre, afin de permettre l'évaluation financière de ces travaux

Ma question porte sur les futures responsabilités du syndicat des copropriétaires .

En dehors de s'assurer que le maître d'œuvre possède toutes les assurances qui vont bien (lesquelles d'ailleurs ?), le syndicat des copropriétaires doit il souscrire une assurance particulière ?

Je vous remercie de vos retours

Par chaber

Bonjour

Il doit y avoir la souscription d'une assurance Dommages Ouvrage par le syndic